



# AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

## RÈGLEMENT NUMÉRO 305-23

Avis est donné, par la soussignée, Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Présentation, que le 16 janvier 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 305-23 *autorisant la conclusion de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe.*

L'objet de ce règlement est de revoir les conditions financières, lesquelles n'ont subi aucune hausse depuis 1998.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement en se présentant au Bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture.

**DONNÉ À LA PRÉSENTATION CE 19 JANVIER 2024**

Josiane Marchand  
Directrice générale et greffière-trésorière